

N/REF : 18/06/2024 9H31 C:262722 I:34524
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mardi 18/06/2024 a 9H31

LPV

**175 RUE ELSA TRIOLET
38220 VIZILLE**

V/REF.IMM. V019

IMMEUBLE : LES PLATANES
4 a 12 RUE PIERRE SEMARD
2 a 10 RUE MARIE MARGARON
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 19 Juin 2024

Référence Marché: Tarif négocié

LOCALISATION : ALLEE SIS 4 AVENUE PIERRE SEMARD - CAVES

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE DE L'EAU STAGNANTE DANS LES CAVES

Donneur d'ordre : M. F. PILLON

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 18/06/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LES CAVES DU BATIMENT
POMPAGE DES EAUX
OBSERVATION; DE L'EAU RESSORT DES CAVES PRIVATIVES

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 18/06/24 a 16H13 M. F. PILLON

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Intervention <=2h00	1	210,00	210,00

TOTAL H.T.	210,00
T.V.A. a 10,00%	21,00
TOTAL T.T.C.En EURO	231,00

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN